

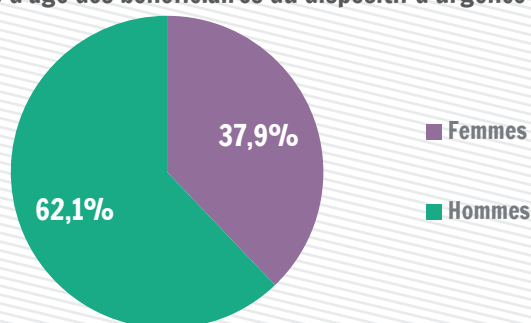
Dispositif d'urgence sociale

mis en place par les services partenaires des Relais sociaux

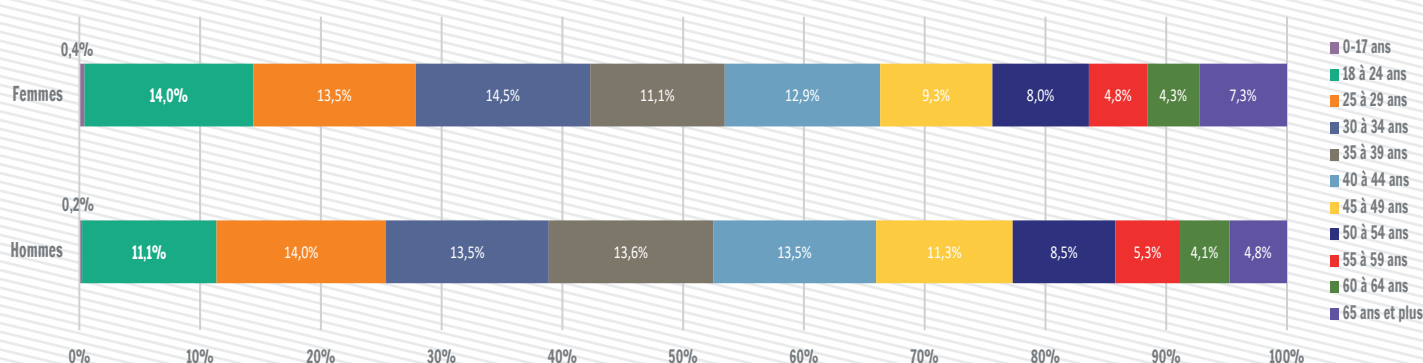
7 473 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'urgence sociale organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2019

Répartition par genre et par tranche d'âge des bénéficiaires du dispositif d'urgence sociale en Wallonie (2019)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 2 830, N Hommes = 4 643, N Sexe inconnu = 25) - (9 services répondants de 7 RSU)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 1 903, N Hommes = 3 048) (7 services répondants de 6 RSU)

Au cours de l'année 2019, les services du dispositif d'urgence sociale (DUS), partenaires des Relais sociaux urbains (RSU), ont accompagné 7 473 personnes qui sont en majorité des hommes (62,1 %).

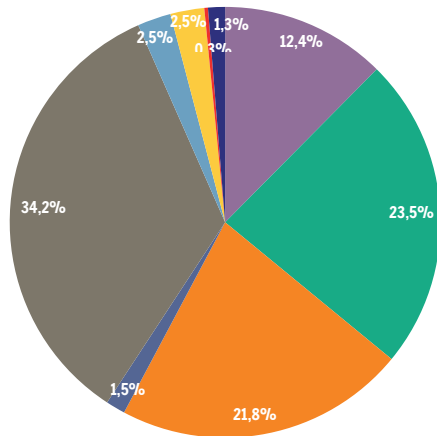
De l'examen des répartitions par tranche d'âge, tous les âges sont concernés quel que soit le genre.

- Pour les femmes, ce sont les catégories d'âge comprises entre 18 et 44 ans qui sont les plus représentées avec des valeurs comprises entre 11 % et 15 %. Parmi celles-ci, c'est la classe des 30-34 ans qui a la plus forte représentation avec 14,5 %. Viennent ensuite les « 18-24 ans » et les « 25-29 ans » avec respectivement 14 % et 13,5 %.
- Pour les hommes, ce sont les quatre classes d'âge quinquennales comprises entre 25 et 44 ans qui sont les plus représentées et se situent à un niveau identique de 14 %. Les classes des « 45-49 ans » et des « 18-24 ans » suivent avec des représentations respectives de 11,3 % et 11,1 %.
- Il faut toutefois noter, tant pour les femmes que pour les hommes, que la classe des « 18-24 ans » couvre 7 années alors que celles comprises entre 25 et 64 ans sont toutes quinquennales. Une analyse comparative des classes d'âge en termes de « représentation moyenne annuelle » positionnerait la classe d'âge « 18-24 ans » à un niveau nettement moindre. Elle se situerait à un niveau légèrement inférieur aux classes quinquennales les plus représentées chez les femmes et très nettement inférieur chez les hommes.

Dispositif d'urgence sociale

mis en place par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de logement/hébergement des bénéficiaires du dispositif d'urgence sociale en Wallonie (2019)



- En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)
- Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)
- En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)
- En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)
- En logement privé
- En Maison d'accueil
- En logement social/public et assimilé (AIS)
- En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...
- Dans d'autres endroits hors institution

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 299) (6 services répondants de 5 RSU)

Parmi les bénéficiaires du dispositif d'urgence sociale en 2019, on relève que la semaine précédant leur accueil par le service d'urgence sociale :

- un peu plus d'un tiers d'entre eux (34,2 %) habitait en logement privé ;
- quasi un quart (23,5 %) vivait « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances) » ;
- et quasi deux cinquièmes (37,0 %), vivaient soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane » (12,4 %), soit « en hébergement d'urgence tel que abri de nuit (21,8 %) » ou encore « en maison d'accueil » (2,5 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion... » (0,3 %).

Définitions et sources

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires du dispositif d'urgence sociale (DUS) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie. Le DUS offre un service d'urgence sociale 24h/24 qui permet d'apporter une aide rapide en dehors des heures d'ouverture du CPAS à tout citoyen en situation d'urgence. Les types d'aide peuvent être très variés : informations, soutiens, relais vers d'autres institutions, démarches administratives, juridiques, d'orientation vers un hébergement d'urgence, aides à la recherche d'un logement, au déménagement, aides financières, matérielles (vêtement, mobilier, vaisselle ...), à la recherche d'emploi, relationnelles, prise en charge en cas de catastrophe naturelle ...

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services du DUS partenaires constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC.

Limites :

- Une sous estimation du nombre de bénéficiaires. Les bénéficiaires des services DUS wallons non-partenaires des RSU ne sont pas captés. Il y a également certains services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires ;
- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents (localisées sur le territoire d'un même RSU ou sur des territoires de RSU différents).

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2021